



AGRI-ÉTHIQUE FRANCE

LES STANDARDS

| | |
|--|---|
| Introduction : acteurs de la démarche Agri-Éthique | 1 |
| Volet Économique : contractualisation pluriannuelle, prix rémunérateur, partenariats | 2 |
| Volet Environnemental et Sociétal : fonds collectif, cahier des charges produit à intérêt environnemental et bien-être animal, engagement développement durable | 4 |
| Volet Transmission des valeurs : communication, sensibilisation | 6 |
| Volet Certification et Contrôle : audits, organisme certificateur, comité de contrôle | 7 |

L'ambition d'Agri-Éthique est de changer les pratiques commerciales conventionnelles, en créant des partenariats entre les acteurs de chaque filière agroalimentaire.

Garantir le revenu des agriculteurs français, préserver l'emploi local et soutenir les pratiques sociétales et environnementales responsables, tels sont les objectifs du label Agri-Éthique.

Les standards Agri-Éthique ont pour vocation de donner aux consommateurs et aux partenaires les clés pour comprendre la démarche Agri-Éthique et faire le choix d'un achat responsable et équitable.

Qui sont les acteurs de la démarche ?

Les filières agricoles comprennent différents acteurs, en amont les agriculteurs, les organisations de producteurs, et en aval les transformateurs et les commerçants.

Dans la chaîne équitable Agri-Éthique, les différents maillons sont organisés de la façon suivante :

- les agriculteurs, producteurs de la matière première agricole, doivent être structurés collectivement et formellement via un groupement de producteurs.
- l'organisation de producteurs collecte et achète les matières premières depuis les producteurs membres
- le ou les transformateur(s) achète(nt) la matière première à l'organisation de producteurs. Il peut s'agir d'un transformateur artisan ou industriel
- le metteur en marché, met le produit final sur le marché. Le metteur en marché peut parfois aussi être un transformateur : c'est par exemple le cas des boulangers artisanaux et des industriels.

Tous ces acteurs sont réunis autour du même label Agri-Éthique pour un commerce équitable « Origine France ».

VOLET ECONOMIQUE : contractualiser des engagements réciproques dans la filière et garantir le revenu des agriculteurs français

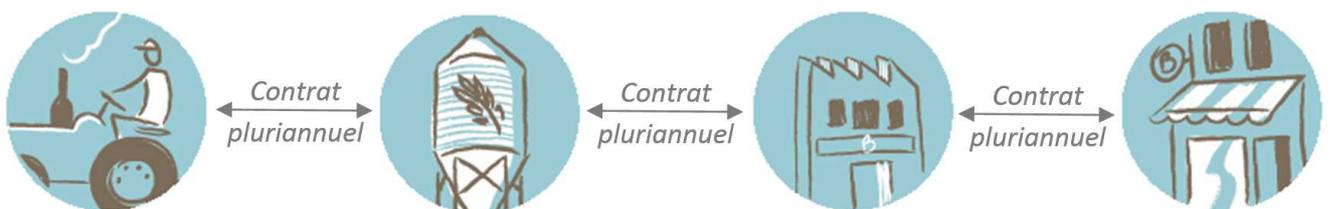
Le label Agri-Éthique se construit sur un socle économique durable : tous les acteurs de la filière deviennent partenaires, et établissent des contrats d'achat sur plusieurs années en garantissant un prix rémunérateur à l'agriculteur. Et cet engagement va encore plus loin que la contractualisation en rassemblant tous les acteurs pour un partage d'expériences et de compétences.

Contrats d'achat pluriannuels

Agriculteur, Organisation de producteurs, Transformateurs, Commerçant : chaque acteur de la filière prend un engagement commercial sur la durée, avec des contrats fixant le volume et le prix garanti d'achat sur 3 ans minimum.

Quel est l'objectif de ces contrats ?

En se mettant d'accord sur un volume d'approvisionnement et un prix, les acteurs s'affranchissent de la volatilité des prix du marché et deviennent partenaires sur la durée pour sécuriser leurs filières. Les partenaires de la filière ont une démarche de transparence sur les prix vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la filière.



Prix rémunérateur

Choisir le label Agri-Éthique, c'est aussi garantir à l'agriculteur un prix d'achat de sa matière première qui lui permet d'exercer sereinement son activité.

En effet, la démarche s'appuie sur le cadre réglementaire du Commerce Équitable en France, article 2 du décret n° 2015-1157 relatif à l'article 94 de la loi ESS paru le 19/09/2015 au JO et entrant en vigueur au 01/10/2015, qui stipule :

II. Le prix versé par l'acheteur (...) doit permettre :

- a) De couvrir les coûts de production ;
- b) De verser une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux et améliorer le niveau de vie des travailleurs ainsi que de leurs familles ;
- c) De dégager une marge permettant aux travailleurs de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de leur outil de production et de

Source : Décret n° 2015-1157

Concrètement, comment est construit le prix d'achat Agri-Éthique ?

L'organisation de producteurs (coopérative, négoce, ...) et l'agriculteur étudient ensemble le coût de production de la matière première. Ce coût de production inclut le coût des investissements : intrants, matériel, énergie, salaires, autres charges sociales et financières, ..., ramené à la tonne produite. La méthode de calcul utilisée est contrôlée par un organisme certificateur indépendant pour assurer sa rigueur et sa transparence.

Le prix d'achat établi dans le contrat pluriannuel entre l'agriculteur et l'organisation de producteurs couvre alors obligatoirement ces coûts de production calculés, et prend également en compte d'autres facteurs comme la qualité de la matière première, le contexte économique, ...

Partenariats et rassemblement des acteurs

La démarche Agri-Éthique rassemble les acteurs de la filière par des contrats commerciaux, mais cela ne s'arrête pas là. Régulièrement, les partenaires se rencontrent lors de différentes animations afin de partager leur expérience. Ces événements renforcent le lien et la confiance mutuelle des partenaires, et ont un réel intérêt de transmission de connaissances et de valeurs.

VOLET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL : s'engager dans une politique environnementale et sociale de progrès

Création d'un fonds collectif

Au-delà de l'activité de commercialisation, les partenaires mettent en place un fonds de développement destiné à financer les projets collectifs des agriculteurs. Ce fonds a pour vocation de soutenir des projets de développement des agriculteurs à intérêts techniques, environnementaux, sociaux, bien-être animal.

Quels types de projets peuvent être financés par le fonds collectif Agri-Éthique ?

Ces projets peuvent concerner :

- la recherche et l'innovation agronomique
- l'expérimentation de solutions alternatives : techniques agricoles à impact environnemental, social ou qualitatif positif
- l'accompagnement technique
- la formation des agriculteurs : bonnes pratiques environnementales, sécurité au travail, ...
- l'aide à l'engagement des agriculteurs vers des cahiers des charges produit plus stricts (cf. paragraphe Cahiers des charges)
- la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'agriculture française
- la coopération avec des ONG (CIWF pour le bien-être animal par exemple)
- toute autre thématique visant à améliorer l'organisation de la filière, les pratiques et à développer les volumes et les types de matières premières engagées

Comment est alimenté le fonds collectif Agri-Éthique ?

L'organisation de producteurs alimente ce fonds, à hauteur d'au moins 0,5% du chiffre d'affaires des matières premières achetées en filière Agri-Éthique. Cette somme est incluse dans le prix payé par le premier transformateur.

L'organisation de producteurs est chargée de mettre en place et de répartir ce fonds pour alimenter les différents projets. La mise en œuvre du fonds collectif a lieu au plus tard en début de la 2^{ème} année d'engagement.

Cahier des charges à intérêt environnemental

Pour valoriser l'engagement des agriculteurs dans des bonnes pratiques environnementales, Agri-Éthique préconise le suivi de cahiers des charges produits stricts qui intègrent des exigences fortes en matière de respect de l'environnement.

Comment certifier que les produits Agri-Éthique minimisent l'impact des exploitations sur l'environnement et/ou favorisent le bien-être animal ?

Selon les filières, les agriculteurs engagés doivent respecter un cahier des charges, public ou privé, reconnu et validé par Agri-Éthique pour leur production labélisée. Dans ce cadre a lieu régulièrement un audit de contrôle des pratiques de l'agriculteur par un organisme agréé (fréquence d'audits variant selon le référentiel).

Il existe plusieurs référentiels reconnus pour leur qualité en termes de maîtrise des impacts de la production agricole sur l'environnement. Les principaux cahiers des charges par filière sont listés en annexe. Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres référentiels peuvent être intégrés dans la démarche Agri-Éthique, après évaluation de leur intérêt pour l'environnement ou le bien-être animal. Dans tous les cas, le contrôle régulier de l'agriculteur sur son cahier des charges produit reste obligatoire.

Tout au long de la filière, engagement développement durable

Dans la démarche Agri-Éthique, la politique environnementale ne se limite pas aux pratiques agricoles. Tous les partenaires sont encouragés à se développer durablement par des actions en faveur de plusieurs thématiques :

- L'approvisionnement local et durable
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Les économies d'énergies et d'eau
- La réduction de la pollution
- La gestion des déchets

Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces actions sont mises en avant par les partenaires dans des rapports d'entreprise de type responsabilité sociétale (RSE) ou équivalent.

Comment est mesuré l'impact environnemental global de la démarche Agri-Éthique ?

Des indicateurs de suivi sont utilisés pour mesurer les évolutions positives sur l'environnement de l'engagement Agri-Éthique: nombre de conversion en Agriculture Biologique des agriculteurs engagés, baisse de la part de produits phytosanitaires utilisés, ...

VOLET TRANSMISSION DES VALEURS : communiquer et sensibiliser

Les acteurs des filières Agri-Éthique ont une communication et une information transparente vis-à-vis des consommateurs sur l'organisation de la filière. Sur le terrain, cette communication se matérialise par l'utilisation d'outils spécifiques élaborés par Agri-Éthique : flyers, vitrophanie à apposer sur les devantures des magasins partenaires, affiches, panneaux à l'entrée des exploitations agricoles partenaires, ...

La communication passe aussi par la différenciation des produits finis labélisés. Pour informer le consommateur, le metteur sur le marché appose le logo Agri-Éthique sur le packaging de son produit labélisé et précise dans la composition les ingrédients issus de filière(s) Agri-Éthique.

La sensibilisation auprès du grand public est réalisée par tous les acteurs des filières labélisées Agri-Éthique.

VOLET CERTIFICATION ET CONTROLE

Un système d'audits réguliers

Comment s'assurer que les acteurs engagés dans la démarche respectent les exigences ?

Le respect des engagements économiques, sociaux et environnementaux des acteurs engagés dans la démarche Agri-Éthique est assuré par un contrôle annuel.

Un plan de contrôle est alors établi pour l'ensemble des acteurs de la démarche.

Tous les audits réalisés visent à vérifier que les acteurs appliquent correctement le cahier des charges Agri-Éthique de leur filière, ainsi qu'à les accompagner dans le respect des principes de la démarche au sein de leur organisation.

De même, un comité de contrôle Agri-Éthique est nommé afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité des contrôles sous l'égide de l'organisme externe de contrôle. Ce comité présente une représentation équilibrée des acteurs ayant un intérêt significatif, de façon qu'aucun intérêt ne puisse prédominer seul. Les membres sont choisis dans des secteurs représentatifs répartis selon 5 origines :

- Producteur & coopérative
- Transformateur
- Utilisateur / metteur en marché
- Organisme de contrôle
- Équipe Agri-Éthique

Le comité de contrôle Agri-Éthique se réunit régulièrement afin de traiter indépendamment toutes les questions relatives à la mise en œuvre des audits et contrôles.

Annexe : Cahiers des Charges Produit validés par Agri-Éthique selon les filières labélisées

Filière Céréales et graminées



- **Autres cahiers des charges publics ou privés : soumis à validation**

Filière Œufs et ovoproduits

- **Œufs de poules élevées en plein air et au sol**



- **Autres cahiers des charges publics ou privés : soumis à validation**

Filière Lait



- **Évaluation du bien-être animal**



- **Autres cahiers des charges publics ou privés : soumis à validation**

Filière Viande



- **Évaluation du bien-être animal**



- **Autres cahiers des charges publics ou privés : soumis à validation**